**PREPARATION CONGRES SNEP 24 ET 25 JUIN 2021 Jeudi 10h-12h**

**Thème : Questions éducatives**

**Présentation**

« Dans l’éducation, c’est par plus de liberté qu’on peut aller vers plus d’égalité ». Ces mots de JM Blanquer font figure de leitmotiv, tant il se plaît à convoquer les notions de liberté et d’autonomie et la nécessité de responsabiliser les acteurs/trices, de les laisser prendre des initiatives. Mais par autonomie, le ministre ne pense pas à l’autonomie d’un·e enseignant·e ou d’une équipe conceptrice de situations d’apprentissage, nourris de l’ensemble des savoirs leur permettant d’agir pour la démocratisation du système scolaire et la réussite de tou·tes. Non, c’est l’autonomie de l’établissement et du pouvoir hiérarchique.

Dans le second degré cela se traduit par un pouvoir renforcé du/de la chef·fe d’établissement : d’évaluation de ses personnels (voire bientôt le recrutement ?) mais aussi de responsabilité de la répartition des volumes horaires, de la mise en place de parcours individualisés... Ainsi chaque établissement fait valoir ses atouts, ses « filières » de spécialisation (parcours musique, artistique, sciences ou pré-professionalisation, eps…) avec une logique de mise en concurrence ainsi qu’un éclatement du cadre national de l’enseignement. A cela s’ajoute une évaluation de l’établissement de façon triennale par une équipe rectorale, dans le cadre d’un contrat définissant le projet de l’établissement et ses objectifs. Il y a bien développement d’une logique d’autonomie articulée avec une logique de pilotage par l’évaluation. En renvoyant au local un certain nombre de prises de décisions, sans qu’il y ait maîtrise de la définition des moyens nécessaires, Blanquer entend faire porter ses choix éducatifs par les acteurs/trices locaux/locales que nous sommes et ce dans un contexte d’austérité budgétaire. Le discours officiel, depuis la réforme des programmes collèges explique à la profession que les nouveaux programmes sont une avancée car ils renforcent l’autonomie des équipes et la liberté pédagogique. Mais les enseignant·es ne s’y sont pas trompés en dénonçant les différentes réformes collège, lycée de la Loi Blanquer (manifestations, journées de grèves, démissions collectives de profs principaux/pales…). Ces réformes, du collège en 2016 puis celles du lycée général et professionnel en 2019 et du supérieur se traduisent au sein d’une politique qui s’incarne dans l’école des compétences. L’organisation du système scolaire nous amène à dénoncer les inégalités territoriales de l’offre de formation, la dimension socialement hiérarchisée des trois voies du lycée (en 2016) les effets de la réforme du lycée, de celle de la voie professionnelle (et la concurrence avec l’apprentissage), de la sélection qui traverse le cursus scolaire puis universitaire. Les conditions de travail des personnels sont dégradées, aussi bien par le manque de moyens (pesant sur les effectifs), par l’inclusion forcée et aussi sans moyens, mais aussi par les politiques manageriales qui détruisent le collectif et le sens des missions. Il s’agit bien d’une même politique éducative, libérale et sélective dont les classes populaires font les frais. Les contenus et les pratiques s’opposent à notre conception d’éducabilité pour toutes et tous et d’une culture commune.

L’enjeu pour le syndicalisme enseignant de transformation sociale aujourd’hui est de réfléchir à la nécessité d’une toute autre école permettant émancipation et démocratisation scolaire en garantissant l’égalité d’accès aux savoirs et à la formation. Concernant l’aspect pédagogique, la vision libérale de l’école réduit les savoirs pour tous et toutes dont l’EPS fait partie (LP : diminution des horaires) et une adaptation au local (questionne la possibilité d’accéder à des installations sportives par exemple sur tout le territoire qui peut se faire a minima si on adapte au local) avec le risque de déboucher sur des diplômes maison et un poids important laissé au contrôle continu (examens EPS)… L’autonomie est maître mot, relative puisque contrainte par l’absence de moyens mais aussi car elle n’est pas celle des équipes pédagogiques. Autonomie néanmoins du cadre national de l’éducation et concurrence entre établissements exacerbées qui va aussi nous amener, c’est ce que nous vous proposons, à nous questionner sur l’EPS bien sûr en collège, lycée et LP que nous voulons et aussi sur les sections, options et spécialités…. Comment rompre avec le modèle d’une école libérale assumée et militer pour un projet alternatif comme le propose le SNEP d’une école égalitaire qui vise l’élévation générale des qualifications, donne à chacun.e accès à tous les savoirs (questionne aussi sur les dispositifs spécifiques en plus de l’EPS), développe l’analyse, la réflexion des élèves leur permettant ainsi de devenir des citoyen.nes émancipé·es ?

**PARTIE 1 : l'EPS aux examens, référentiels (3/4h-1h)** Andy

**Contribution du snep-fu à l’écriture d’un projet alternatif : programmes alternatifs : p5-6 Quel collège, quel lycée voulons-nous ? quelle EPS pour tou·tes les élèves ? Quels contenus ?**

**Présentation générale des programmes alternatifs** :

* Des programmes écrits en concertation avec les collègues.
* Ce qui est jugé comme un acquis (et qui a disparu des nouveaux programmes !), c’est :
	+ La constitution d’un cadre national pour faire « culture commune ».
	+ Le principe des compétences attendues (formulation de l’époque) qui fixent des repères d’acquisition.
* La question primordiale pour nous : comment fixer le juste équilibre entre des programmes suffisamment précis pour identifier les acquisitions, tout en préservant la liberté pédagogique, indispensable pour une mise en œuvre réussie ?
* Retour à 8 champs d’expériences qui prennent en compte la distinction art/sport, différents types de relations aux environnements, différents motifs d’agir (performance, épreuve, confrontation, …) et différents projets collectifs (rencontre, spectacle, compétition…) :
	+ Les activités aquatiques
	+ Les activités athlétiques
	+ Les activités gymniques
	+ Les activités de pleine nature
	+ Les jeux et sports collectifs
	+ Les activités de raquette
	+ Les activités de combat
	+ Les activités artistiques
* Brevet : Pour le diplôme national du brevet, 3 APSA devront faire l’objet d’épreuves, avec des référentiels nationaux.
* Bac : L’élève doit arriver au baccalauréat avec 2 activités choisies : une majeure (60h) et une mineure (40h). L’organisation et la programmation locale proposée par les équipes doit avoir comme visée l’atteinte du meilleur niveau de maîtrise, conforme aux attendus des références nationales du diplôme, tout en permettant un réel choix des élèves

*Mandats proposés :*

*\*sur les référentiels : demande de retour à un cadre national. Poursuite de réflexion sur les programmes alternatifs du SNEP : les contenus (référentiels à revoir pour plus d‘égalité filles/garçons), leur diffusion et leur mise en œuvre.*

*\* Retour à une vraie**formation en EPS obligatoire pour les professeur·es des écoles pour favoriser l’accès à une culture commune et rompre avec les déterminismes sociaux.*

***\**** *sur les référentiels LGT/LP : demande de moyens supplémentaires en heures d’enseignement en LP pour pouvoir s’orienter vers les mêmes exigences en termes de référentiels LGT/LP en particulier au niveau moteur.*

**PARTIE 2 : Les dispositifs spécifiques de l’enseignement de l’EPS (3/4h-1h)** Isa

* Quels sont-ils aujourd’hui ?
* Sections sportives
* Options
* Enseignement de spécialité
* Ces dispositifs permettent-ils d’assurer une plus grande égalité pour les élèves ? Oui ? Non ? Pourquoi ?
* Quels dispositifs sembleraient plus favorables pour un accès de tous à une culture physique et sportive renforcée ?
* Un des mandats du SNEP concerne la demande d’ouverture d’une section sportive par établissement :
* Est-ce porteur d’égalité pour nos élèves ?
* Quelles conséquences dans les mises en œuvre (recrutement des élèves et donc mobilité des élèves inter-établissements, disponibilité des installations, profilage des postes …..)

*Mandat proposé : Au moins un dispositif spécifique en EPS par établissement :*

*Plus d’EPS pour tou·tes (en lien avec les programmes alternatifs).*

*Au moins un* dispositif dans chaque établissement (collèges, LGT et LP, dans l’idée d’une option EPS) mais inquiétudes-interrogations sur les sections (notamment risque de profilage sur des postes spécifiques).

Tou·tes les élèves qui le souhaitent doivent pouvoir accéder à un enseignement de spécialité.

*16 votants (20 voix avec les mandats)*

*POUR : 20 – abstention 0 – contre 0 - NSPP  0*